## Contact

**EMB - European Milk Board asbl**
Rue du Commerce 124
B-1000 Brussels

Phone.: +32 - 2808 - 1935
Fax: +32 - 2808 - 8265

office@europeanmilkboard.org
www.europeanmilkboard.org


---

Chers producteurs de lait, chères productrices de lait,

Ce bulletin est encore plus long, mais on peut certainement le lire pendant la pluie du printemps. Il reflète très bien les différents niveaux d'activités et des lieux où l'European Milk Board (EMB) et ses associations membres sont actifs.

L'EMB est sur place à Bruxelles où le comité agricole du Parlement européen discute actuellement le paquet « lait » de la Commission européenne. James Nicholson, le rapporteur pour le lait, a présenté son commentaire sur le paquet « lait » et discute maintenant avec ses collègues. Certains d'eux pensent que le paquet « lait » devra aller plus loin que les propositions de M. Nicholson, par exemple concernant les limites du regroupement des producteurs. C'est un vif débat et plusieurs membres du Parlement européen estiment utiles et soutiennent les revendications de l'EMB au parlement. Mais il reste à voir que sera la politique laitière future de l'UE et si elle fournira le cadre pour des prix aux producteurs rémunérateurs. Le succès des producteurs de lait à l'échelle politique dépend également de la pression forte de la base. Des actions à Salzburg en Autriche, à Jena en Allemagne, à Berne en Suisse en contribuaient.

Et les producteurs de lait n'attendent pas que la politique prépare le terrain pour eux, mais ils prennent la commercialisation de leur lait en mains. La Freie Milch Austria a gagné beaucoup de nouveaux membres et un nombre grandissant des producteurs ne donnent pas leur lait aux laiteries (contrats individuels) mais le vendent par une organisation de la commercialisation gérée par les producteurs. Depuis février le Lait Equitable, D'fair Mëllech, est vendu au Luxembourg. Et le comportement d'achat des consommateurs montrent qu'ils soutiennent des prix aux producteurs équitables et la production de haute-qualité.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Bien cordialement

*Sonja Korspeter, EMB*

**Les producteurs de lait d'Europe talonnent les ministres allemands d'agricultures**

Le 31 mars 2011 environ 350 producteurs de lait allemand et autres agriculteurs se sont, soutenu par leurs collègues italiens, autrichiens et néerlandais des organisations membres de l'EMB, rendu aux portes des ministres d'agricultures allemands. Le ministre fédérale et les ministres des Länder (16 gouvernement régionaux) se rencontraient à Jena en Thuringe afin de discuter la réforme de la politique agricole de l'UE. Le soi-disant « paquet lait » de l'UE qui devra renforcer le faible pouvoir de négociations des producteurs de lait, figure également sur l'ordre du jour. Romuald Schaber, le président de l'EMB et du Bundesverbande Deutscher Milchviehhalter (BDM), demandait, lors de la manifestation devant le lieu de la conférence, aux ministres allemands de soutenir des amendements considérables des propositions concernant le paquet « lait ». Jusqu'ici l'Allemagne avait freiné le processus. Lorsqu'il s'est avéré qu'une résolution sur cette question de deux Länder était rejetée, les manifestants exprimaient leur colère. Romuald Schaber Schaber demandait aux ministres de faire de la politique à longue-terme. Il disait également que les producteurs de lait ont besoin des possibilités de se regrouper dans la même mesure que les laiteries. Le statut spécial des coopératives de transformation, prévu dans les propositions de l'UE et par le gouvernement allemand, devra être aboli afin que les producteurs de lait puissent participer au marché à un pied égal.

30 producteurs de lait et agriculteurs italien s'étaient mis sur route en pleine nuit, afin de participer, après 11 heures sur la route, à la manifestation. « Nous en avons assez de travailler afin que les grandes laiteries puissent prendre la meilleure part » disait un membre de l'organisation italienne APL della Pianura Padana.

Les collègues néerlandais des associations DDB et NMV apportaient un gros sac des sifflets rouges. « Nous montrons le carton rouge à la politique parce qu'elle n'est pas durable ni pour nos exploitations ni pour la société » traduisait Sieta van Keimpema la vice-présidente de l'EMB, le message.

La nouvelle présidente de l'organisation autrichienne IG Milch, Erna Feldhofer, disait clairement que les problèmes des producteurs de lait dans les pays européens sont très similaires. « N'importe si les exploitations sont grandes ou petites. Nous avons besoin d'une revenue afin de maintenir et développer nos exploitations. C'est un problème de l'ensemble de la société parce que ce ne sont seulement nos exploitations qui nous perdent mais aussi une partie de l'environnent, le paysage culturel et finalement la qualité de vie ». Elle demandait à tous de défendre des solutions communes. Elle recevait un vif applaudissement. Georg Janssen de la deuxième organisation membre allemande, l'Arbeitsgemeinschaft bäuerliche Landwirtschaft, présentait l'initiative « Meine Landwirtschaft » (Mon Agriculture). Cette initiative est soutenue par une alliance des différentes organisations agricoles, environnementaux, d'aide au développement et des églises. « Beaucoup de personnes en Allemagne s'inintéressant à l'agriculture et les conditions du secteur agricole. Avec cette initiative conjointe nous essayons de communiquer avec les citoyens. Nous sommes convaincus : la majorité soutient nos revendications, la majorité rejette la politique actuelle. Cela devra être refletée par la réforme de la politique agricole de l'UE » disait Janßen avec confiance.

Voir aussi : www.bdm-verband.de et www.abl-ev.de

*Ulrich Jasper, AbL*

## France : décret détermine neuf régions pour les quotas laitières

Jusqu'ici les quotas en France étaient gérés au niveau des départements (100 départements). Producteurs qui abandonnent leur production laitière donnaient leurs quotas au département et il les avait redistribuées selon certain critères (jeunes agriculteurs, investisseurs et autres). Après la mise en vigueur des décrets 2011-259 et 2011-260 du 10 mars 2011 les volumes sont gérés par neuf régions des quotas laitières. Les régions étaient crées selon les critères géographiques mais également le type de production laitière.

Une commission dans chaque région („conférence") décidera comment les volumes laitiers qui sont devenu disponible seront distribués. Cette conférence est constituée des préfets, des représentants des syndicats majoritaires, laiteries, un représentant des consommateurs et des autres.

La raison donnée pour cette création des neuf régions est que les producteurs de lait et les laiteries peuvent ainsi s'adapter plus facilement aux nouveaux développements économiques dans le secteur laitier (volatilités des prix de lait et des produits laitiers plus élevées, abandon des quotas).

En effet il sera plus facile de délocaliser les volumes laitiers des régions défavorisées aux régions plus proches des laiteries. C'est problématique pour les éleveurs et les régions qui perdent la production laitières. Il est aussi problématique que les producteurs de lait sont représenté par six des 22 membres de ces commissions. De plus ce sont les représentants des associations politiques et pas des organisations des producteurs. Pour les producteurs ces nouveaux décrets ne sont pas un pas en avant dans leur lutte pour des prix rémunérateurs. Les laiteries voient probablement une opportunité de réduire les coûts par une concentration de la production laitière plus facile.

*Willem Smeenk, OPL et membre du comité directeur de l'EMB*

## Critique du rapport sur le lait de James Nicholson

**Amendements limitent le regroupement des producteurs de lait**

Pourquoi est-ce que les producteurs de lait européens critiquent l'amendement du parlement du paquet « lait » de la Commission européenne ? La Commission européenne veut renforcer le regroupement des producteurs de lait dans l'UE – même si les limites sont très strictes. Le rapport du membre du parlement européen James Nicholson limite le regroupement des producteurs de lait encore plus et adoucit quelques règles pour des laiteries coopératifs. Le rapport de la Commission dit que les organisations de producteurs peuvent négocier pour leurs membres les contrats de livraison avec les laiteries. Mais les membres des coopératives peuvent être privés du droit d'être représenté par les organisations de producteurs lors des négociations car leurs intérêts sont déjà suffisamment représentés par les coopératives, dit la Commission. La proposition de James Nicholson dit dans ce contexte : « le mouvement coopératif est un mode d'organisation économique géré par les producteurs de lait eux-mêmes et auquel ceux-ci participent sur une base volontaire ». Cette déclaration faisait l'objet de critique sévère de l'association européenne des producteurs de lait (European Milk Board, EMB). Dans un communiqué de presse concernant les amendements de M. Nicholson l'EMB met en garde contre une position spéciale des coopératives parce qu'un grand nombre des coopératives ne représentent pas, comme prévu en théorie, les intérêts des producteurs : « Accorder une exception aux coopératives en supposant à tort que les producteurs y sont mieux lotis ne changera rien à leur position de faiblesse. Cette erreur est d'autant plus fatale qu'un haut pourcentage des producteurs laitiers de l'UE fait partie de coopératives, 58 % du lait européen étant transformé dans les laiteries coopératives. »

**Des limites trop basses**

James Nicholson veut également réduire la limite pour le regroupement des producteurs au niveau national à 20% au lieu de 33% proposé par la Commission européenne. Cependant, il ne change pas la limite du regroupement de 3,5% de la production laitière européenne.

Les producteurs de lait européens critiquent les deux propositions. L'EMB revendique que la limite du regroupement au niveau européen sera augmenté à 30% et qu'il n'y pas des limites au niveau national. Les deux propositions présentées ne contiennent pas des limites de regroupement pour les coopératives. Cela n'empêche pas des fusions des entreprises géantes, comme récemment la fusion entre Nordmilch et Humana.

Le paquet « lait » prévoit que chaque pays membres de l'UE peut décider si les laiteries doivent conclure des contrats avec leurs fournisseurs. Les contrats doivent intégrer certains conditions déterminés par la Commission européenne, tel que informations sur le prix de lait, volume, calendrier de livraison et la durée du contrat.

**Producteurs de lait en coopératives**

A l'encontre de dispositions nationales, des coopératives laitières sont exemptées de l'obligation de conclure des contrats si « les statuts de cette coopérative contiennent des dispositions produisant des effets similaires à ceux des dispositions » déterminés par la Commission européenne.

Le rapport de M. Nicholson adoucie les propositions en faveur des laiteries : « Même si un état membre a décidé que le lait ne serait pas obligatoirement couvert par un contrat, une organisation de producteurs ou un producteur peut demander la conclusion d'un contrat […].Dans ce cas, la laiterie peut approuver ledit contrat ou refuser la livraison de lait. » Cela déplait notamment à l'EMB. « Un producteur laitier n'est absolument pas en mesure d'imposer un contrat si la laiterie a le droit de le refuser » dit l'association. L'EMB revendique que les contrats soient obligatoires pour chaque pays membres, chaque producteurs et chaque transformateur. De plus il faut créer une agence de régulation à l'échelle européenne afin de déterminer et d'imposer des prix équitables.

**Transparence en faveur des producteurs de lait**

Mais les producteurs de lait saluent également quelques propositions. L'EMB salue notamment la proposition de James

Nicholson qui dit qu'il est nécessaire de déterminer en détail la production laitière et l'offre du lait dans l'UE afin d'augmenter la transparence en faveur de tous participants de la chaîne d'approvisionnement du lait. A cette fin, il est nécessaire que « les transformateurs de lait cru déclarent à l'autorité nationale compétente la quantité de lait cru qui leur a été livrée au cours de chaque mois » dit les projets de loi de la Commission et de M. Nicholson. Dans son rapport Nicholson exige le soutien pour l'innovation, la recherche et le développement dans le secteur laitier « afin d'exploiter pleinement le potentiel du lait et des produits laitiers, en particulier en termes de création de produits à valeur ajoutée » La publicité pour le lait et des produits laitiers partout en Europe et dans des pays tiers devront être introduite afin d'augmenter la consommation des produits laitiers, dit James Nicholson. L'EMB dit que « L'innovation et la recherche etc. ne sont certes pas sans importance. […] Les problèmes du marché laitier ne peuvent malheureusement pas être résolus par de telles mesures […]. Le rapport devrait se concentrer sur les changements structurels qui sont nécessaires ». L'association a élaboré des propositions d'amendements du projet de rapport parlementaire et remis ses propres propositions concernant une réforme du marché laitier aux députés qui s'en occupent. Le vote final du parlement européen sur le paquet « lait » aura probablement lieu en juin.

*Marlene Herzog, Bauernstimme*

## „D'fair Mëllech" est commercialisé au Luxembourg !

En février 2011 les producteurs de lait organisé au sein de « Luxembourg Dairy Board » (LDB) présentaient leur propre marque du lait au public : « D'fair Mëllech ». Après avoir crée une coopérative agricole qui s'appelle « Fairkoperativ Letzebuerg » et après avoir préparé tous pour des mois ils pouvaient mettre leur plan de commercialiser du lait pour un prix équitable en pratique.

Le projet suscite un vif intérêt des ministères de l'agriculture et du développement durable. Les négociations initiales avec la seule laiterie luxembourgeoise étaient initiées afin de discuter l'emballage et la livraison du lait aux magasins. Après certains accords les grandes surfaces au Luxembourg ont mis le nouveau produit sur les rayons. Quelques magasins privés ont dès le début intégré le premier produit équitable luxembourgeois dans leurs gammes de produits.

Une agence de marketing s'occupe du concept commercial. Les activités de relations publiques commençaient avec une invitation de la presse luxembourgeoise. On présentait la production de « Fair Mëllech » aux représentants de la presse dans le cadre d'une conférence de presse extraordinaire qui avait lieu dans une exploitation. Les journaux parlaient largement du principe du « Lait Equitable » et les normes de l'agriculture durable que les agricultures doivent respecter s'ils produisent du „Fair Mëllech". Le début bien préparée et pensée de la commercialisation au Luxembourg s'est bien déroulé.

Entre-temps, environ 50 producteurs de lait sont devenus membres de „Fairkoperativ Letzebuerg".

Les membres fondateurs voient que la démarche vers la commercialisation directe vaut la peine et ils sont déjà en train de planifier les prochaines démarches sur le marché luxembourgeois.

Nous souhaitons donc exprimer notre gratitude à nos précurseurs dans les autres pays européens et nos partenaires de négociation.

FAIRKOPERATIV LETZEBUERG
c/o: Fredy De Martines
4, op d'Schmëtt
L- 9964 Huldange

Plus d'informations : www.fairmellech.lu

*Fredy de Martines, LDB*

## Suisse : La régulation des volumes est toujours en attente

La motion Aebi a été refusée par les Etats. Cette motion avait demandé la force obligatoire pour la Fédération Suisse des producteurs de lait (FSPL) pour qu'elle soit capable de réguler les volumes de lait au niveau de la production. Après la publication de ce résultat de vote, l'Interprofession Suisse de la filière lait (IP lait) (intégrant tous les acteurs du marché de lait) s'est réuni et a pris la décision de taxer l'ensemble des quantités de lait produits de 1 ct de CHF/kg.

**Commentaire sur l'IP-lait et les positions de l'Etat**

L'industrie laitière se dégage de toute responsabilité dans la surproduction actuelle. Or c'est elle qui profite totalement de la baisse des prix du lait. La laiterie Emmi a d'ailleurs annoncé des bénéfices en hausse de 14% pour 2010.

Avec le 1 ct de CHF / kg, ce sont donc à nouveau les producteurs qui passent à la caisse pour dégager les stocks de beurre. L'industrie et ses lobbys au Parlement ne souhaitent donc pas réduire la production afin de maintenir des prix bas. Pour Uniterre, ce système ne peut pas fonctionner puisqu'aucune mesure concrète n'est entreprise pour freiner la production en amont.

**Mesure de gestion proposée**

Uniterre revendique un projet de régulation en mains des producteurs. Une structure de gestion des quantités doit être crée et avoir la possibilité de retirer des volumes comme d'en attribuer. Le point de départ pour le volume de lait à produire par ferme devrait être l'année 2008/2009. Un fonds, alimenté par une taxe sur les survolumes, permettrait de soutenir les producteurs qui accepteraient de se conformer aux exigences d'un marché qui couvrirait les frais de production; comme par exemple, moins produire en cas de surproduction ou augmenter la production en cas de surchauffe des prix (système ressemblant à la proposition d'EMB).

L'objectif à terme de ce système est de couvrir les frais de production du lait pour l'ensemble des filières laitières. La mise en place de la structure de gestion doit être supervisée par la Fédération des producteurs suisses de lait et Uniterre. Cette solution ne remet pas en question l'existence même de l'IP-Lait. Cependant, pour que cette Interprofession puisse fonctionner normalement, les producteurs doivent avoir un instrument pour maîtriser leur offre. Pour plus d'information voir (http://www.uniterre.ch/doc/schema_mesure_Gestion_Suisse.pdf)

**Action à Berne le 4 avril**

Pour Uniterre, il est urgent à présent d'informer le public sur la situation des producteurs et de faire de la pression sur les politiques pour qu'ils remettent le sujet du marché de lait sur la table. Alors le 4 avril toutes les sections de Suisse romande et de Suisse allemande ont réalisé une action à la capitale suisse Berne pour remercier la population de leur soutien aux familles paysannes, reparler de la problématique des prix non équitables, revendiquer 1 Frs pour le lait du segment A et la possibilité de ne pas produire le lait B et C, chercher un soutien politique pour une force obligatoire attribuée aux producteurs de lait pour mettre en place le système de gestion proposé ci-dessus, un engagement pour une politique agricole basée sur la souveraineté alimentaire.

Vous trouvez plus de détails sur l'action réussie sous http://www.uniterre.ch/Dossiers/revoltePaysanne.html. Vous trouvez plus de détails sur l'action sur http://www.uniterre.ch/Dossiers/revoltePaysanne.html

*Nicolas Besençon, Uniterre*

## „Wir haben es satt" – Manifestation pour une réforme de la politique agricole à Salzburg

Le 25 mars 2011 des hommes et femmes politique de haut niveau qui s'occupent de la politique agricole se rencontraient à Salzburg pour la 5ième réunion stratégique bavaroise-autrichienne. L'enjeu de cette conférence était « Les marchés agricoles entre régulation et libéralisation». Des paysans et paysannes de Via Campesina et de l'AbL en Bavaria ont montré clairement aux politiciens présents ainsi qu'au public qu'ils en ont assez des paroles sur « les marchés libres ». IG-Milch, Attac Österreich, FIAN Österreich, SOL, Grünen Bauern und Bäuerinnen und dem Agrarbündnis Österreich les soutenaient.

Selon les manifestants les soi-disant « marché libéralisés » servent qu'une et unique cause : soutenir l'industrie agro-alimentaire et de fournir l'industrie de transformation avec des matières premières bon marchés. L'objectif serait d'assurer des prix des produits agricoles européens pas trop élèves pour que l'industrie agro-alimentaire orientée vers l'exportation soit compétitive sur le marché mondial. L'appel officiel pour la manifestation dit : Afin de maintenir des fermes familiales partout en Europe il faut que les paysans et les paysannes recoivent un prix stable et rémunérateur. Il faut réguler les marchés agricoles afin que tout le monde a l'accès à l'alimentation de bonne qualité et que le nombre d'agriculteurs ne baisse pas, mais augmente. On veut abandonner les régulations existantes et réduire les volalités des prix par la spéculation et des assurances contre le risque chères. C'est inacceptable ! C'est pourquoi nous revendiquons de renforcer les mesures de régulation du marché et de les faire une priorité de la future Politique Agricole et Alimentaire Commune.

*Sonja Korspeter, EMB*

## La Freie Milch Austria continue de s’accroître

Au 1ier avril la Freie Milch Austria GmbH (FMA, Lait Libre Autriche) a salué 259 nouveaux adhérents et leurs exploitations. La FMA commercialise le lait produit par 584 producteurs et productrices de lait. Malgré les prix d’échelle mobile extrêmement élevés des laiteries dont la majorité sont des coopératives (ca veut dire que les grands fournisseurs reçoivent un prix de lait plus élevés) beaucoup des grandes exploitations sont devenues des membres de la Freie Milch Austria. Des exploitations de la FMA ont, en moyen, des quotas de 130.000kg (moyen en Autriche : 75.000 kg/an). Car la FMA paye un prix standard de lait aux producteurs cela reflète une nouvelle forme de solidarité. De plus, la FMA livre à partir de 1ier avril du lait directement à une laiterie. Ca veut dire que la laiterie ne reçoit que du lait de qu’elle a besoin. Selon la FMA cela est le système pour l’avenir.

*Margit Pirklbaur, IG-Milch*

## France: CONGRES de l'OPL

Mardi 15 mars, a eu lieu le Congrès de l'OPL à Marmilhat (Puy de Dôme). L'ordre du jour consistait à examiner les propositions et les positions politiques de l'Europe et du Ministre de l'agriculture, Bruno Le Maire, pour la France.

*Monsieur André PFLIMLIN* (de formation agronomique) explique que le marché laitier mondial est une illusion face à une demande mondiale croissante. Il faudra choisir entre exporter nos surplus de produits industriels à bas prix et handicaper (ou tuer) le développement de l'élevage local ou respecter la souveraineté alimentaire de ces pays et favoriser l'agriculture et l'élevage local.

Pour une Europe laitière il nous faudra selon M. Pflimlin: une production ajustée à la demande interne, le maintien des protections // importations et plus de flexibilité pour les transferts de quota entre régions et entre pays avec une priorité à ceux qui font de la valeur ajoutée et en faveur des systèmes herbagers. Tout ceci devant passer par la création d'un office européen du lait avec trois missions :

- mise en place d'un monitoring de l'offre et de la demande et ajustement,

- un cadre de négociation « d'un prix de lait corridor » sur la base des coûts de production,

- transparence par rapport à la société civile et des consommateurs.

Paul de Montvalon, président de l'Office du Lait National, présente l'Office du Lait et l'O.P. « France Milkboard »: „Il est nécessaire d'articuler les Organisations de Producteurs de bassins au sein de France Milkboard avec l'agence de régulation européenne. C'est l'Office du Lait National qui joue ce rôle d'intermédiaire.

L'Office du Lait est une interprofession indépendante et transparente, déclinaison de l'agence de régulation, composé de 5 collèges :

- le collège transformateur : privé + coopérative<//font><//font>

- le collège consommateur : ACE (Association de Consommateurs et d'Eleveurs laitiers)

- le collège distributeur

- le collège : pouvoir public

- le collège producteur, c'est à dire France Milk Board.

L'APLI (Association des Producteurs de Lait Indépendants) et l'OPL (Organisation des Producteurs de Lait) sont membres de l'Office du Lait et participent à ses travaux. L'Office du Lait est ouvert à tous.“ L'O.P. « France Milkbord » est une organisation de producteurs nationale, non commerciale, gérée par les producteurs. Elle a pour but de regrouper tous les producteurs français, de toute laiterie, privée ou coopérative, dont le but principal est de négocier de façon collective un contrat unique avec les transformateurs, selon la législation en vigueur.

Monsieur Daniel CONDAT, président de l'OPL, clôture ce 5ème congrès: « En adhérant nombreux à France Milkboard, tout en continuant de travailler avec nos laiteries, les éleveurs donneront mandat à leur nouvelle OP de signer des contrats collectifs garantissant leurs coûts de production. Ils montreront ainsi au Ministre de l'agriculture leur capacité à se regrouper et à organiser une nouvelle régulation de la production. »

*Françoise Fourdinier, OPL*

---

European Milk Board ASBL
Rue de la Loi 155
B-1040 Bruxelles
Tel: +32 (0)2808 1935
Fax: +32 (0)2808 8265
Mail: office@europeanmilkboard.org
Document-URL: http://www.europeanmilkboard.org/https://www.europeanmilkboard.org/francais/bulletin-avril-2011.html